

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2021

L' an 2021 et le 27 Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente - Allée de la Vigne au Roi à Commequiers, lieu exceptionnel lors de cette séance, sous la présidence de MOREAU Philippe Maire

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, SIRE Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, DOCQUIER Alain, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RECULEAU Héléne à Mme LECOMTE Eléna, TARAUD Léone à Mme CHARLOS Sonia, MM : BESSONNET Bernard à M. DOCQUIER Alain, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia, MATHIAS Joseph à Mme MOREAU Marie-Jeanne

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 22

**Date de la convocation :** 19/03/2021

**Date d'affichage :** 19/03/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne le : 30/03/2021  
et publication ou notification du : 30/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DEVAUD Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice DEVAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

**Le quorum a été vérifié avant le début de la séance**

**Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :**

### **SOMMAIRE**

Débat sur le rapport d'orientation budgétaire - 2021\_012  
Restructuration des infrastructures sportives : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - 2021\_013  
Restructuration des infrastructures sportives : demande d'aide auprès du Département au titre du dispositif " Contrat Vendée Territoire - aide de transition 2021 " - 2021\_014  
Convention opérationnelle d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune de COMMEQUIERS avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée. - 2021\_015  
Programme 2019 sur la Commune de Commequiers - Lot N°2 : Travaux de voirie - Marché conclu avec l'entreprise SEDEP : proposition d'avenant pour prix nouveaux - 2021\_016  
Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin située au lieu-dit la Vrignausière - 2021\_017  
Refacturation des buses en cas de création d'un nouvel accès - 2021\_018  
Convention de servitude entre la Commune de Commequiers et ENEDIS concernant les parcelles cadastrées section A n°1416, AA n°53 et 54 - 2021\_019

### **Débat sur le rapport d'orientation budgétaire**

réf : 2021\_012

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Après avoir débattu autour du rapport d'orientations budgétaires 2020 présenté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue d'un débat sur la base dudit rapport.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Restructuration des infrastructures sportives : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**  
réf : 2021\_013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers a pour projet de rénover thermiquement, de réhabiliter et de mettre aux normes sécurité et accessibilité l'ensemble des infrastructures sportives.

La phase 2 de ce projet se décompose en 3 volets :

- La rénovation énergétique et la mise en accessibilité pour :
  - Salle omnisports (sports de balle)
  - Salle de tennis de table
- Une extension-restructuration :
  - Extension de la salle de tennis de table
  - Restructuration de la salle omnisports avec création d'un club house et de vestiaires sur deux niveaux
- Création des parvis extérieurs.

Monsieur le Maire présente donc le plan de financement de la phase 2 de l'opération :

<b>RENOVATION ÉNERGÉTIQUE - EXTENSION – RESTRUCTURATION</b>			
<b>MONTANT H.T.</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant H.T.</b>
Salle Omnisports : Rénovation Thermique et mise aux normes	342 400.00€	Aide de l'Etat – DSIL 2021 (70% du montant des travaux de rénovation énergétique)	397 188.54€
Salle de Tennis de Table : Rénovation Thermique et mise aux normes	164 300.00€	Aide de l'Etat – DETR (30% plafonné à 1 000 000€ HT subventionnable)	300 000.00€
<b>Sous-total 1 : Rénovation énergétique</b>	<b>506 700.00€</b>		
Création des vestiaires et sanitaires communs + foot + extension de la salle de tennis de table et mise aux normes et normes PMR Salle omnisports : restructuration	1 449 000.00€	Fonds de concours CDC	125 000.00€
		Aide de la Région Pays de la Loire (Plan de Relance des Pays de la Loire Investissement Communal)	75 000.00€
<b>Sous-total 2 : Extension-Restructuration</b>	<b>1 449 000.00€</b>	Concours Financiers Fédérations sportives	75 000.00€
Modifications et création des parvis extérieurs	67 000.00€	Aide Département de la Vendée « Contrat Vendée Territoire – Aide de transition 2021 »	50 611.24€
<b>Sous-total 3 : Modifications et création des parvis extérieurs</b>	<b>67 000.00€</b>	Aides SyDEV	50 000.00€
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 022 700.00€</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>1 072 799.78€</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage	40 400.00€	Autofinancement	481 274.22€
Prestataires externes	15 582.00€		
Maîtrise d'œuvre	175 392.00€	Emprunt	700 000.00€
<b>TOTAL PRESTATAIRES</b>	<b>231 374.00€</b>	<b>Total autofinancement emprunt</b>	<b>1 181 274.22€</b>
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>2 254 074.00€</b>	<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>2 254 074.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à déposer une demande de soutien auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre des fonds de concours et,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document afférant à ce fonds.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Restructuration des infrastructures sportives : demande d'aide auprès du Département au titre du dispositif " Contrat Vendée Territoire - aide de transition 2021 "**

réf : 2021\_014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers a pour projet de rénover thermiquement, de réhabiliter et de mettre aux normes sécurité et accessibilité l'ensemble des infrastructures sportives.

Monsieur le Maire présente donc le plan de financement de la phase 2 de l'opération en stade APS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à déposer une demande de soutien auprès du Département de la Vendée et,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document afférant à cette subvention.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention opérationnelle d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la commune de COMMEQUIERS avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.**

réf : 2021\_015

La commune de COMMEQUIERS a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur un secteur situé place de l'église, dans le centre-bourg de la commune.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur situé dans le centre-bourg.

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 1 003 m<sup>2</sup>. Il est précisé que les parcelles sont situées en zones UC au Plan Local d'Urbanisme.



DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

COMMUNE DE  
COMMEQUIERS

Extrait du Plan Cadastre  
Section AM

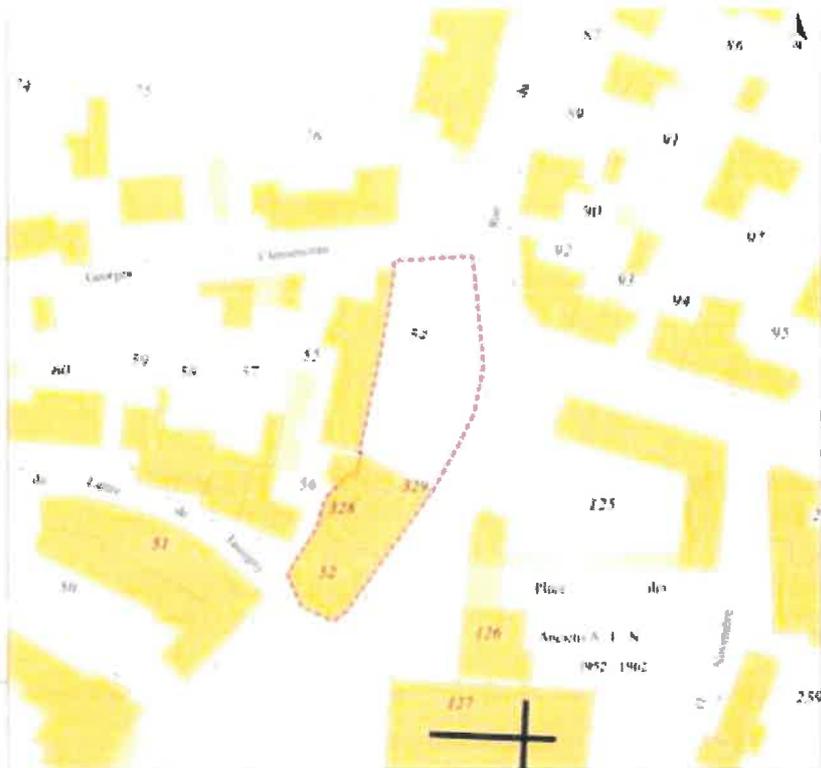
Étude

Echelle 0 5 10 m Date 29/01/2021

Projection Lambert 93 (SRID: 2154)

Source

JGPP (PCI 2018)



Une étude de faisabilité urbaine et architecturale pourra être réalisée à l'échelle du périmètre d'intervention afin de préciser le projet et d'analyser sa faisabilité.

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (projet à dominante habitat) dans une commune de moins de 8 000 habitants, un co-financement à hauteur de 50 % du coût des études techniques et de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF est retenu au titre de sa mission générale de conseil et de stratégie foncière, dans la limite d'un coût des prestations de 30 000 € HT.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour et 6 voix contre) :

- Valide la convention opérationnelle d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain d'un îlot en centre-bourg avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (*Convention jointe à la présente délibération*) ;
- Accepte le co-financement à hauteur de 50 % du coût des études, dans la limite d'un coût de prestations de 30 000 € HT et,
- Autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

A la majorité (pour : 21 contre : 6 abstentions : 0)

**Programme 2019 sur la Commune de Commequiers - Lot N°2 : Travaux de voirie - Marché conclu avec l'entreprise SEDEP : proposition d'avenant pour prix nouveaux**  
réf : 2021\_016

La commune de Commequiers a conclu le 27 novembre 2019 avec la société SEDEP un marché de travaux de voirie lié au Programme 2019. La rubrique 2 du marché concerne le réaménagement complet de la rue de la Barre entre le chemin de l'Ormeau et la rue de la Morinière.

Suite aux élections et au changement d'équipe municipale, les élus ont la volonté de réaliser un diagnostic sécurité et d'intégrer dans chaque projet un volet sécurité. C'est pourquoi, le Service Ingénierie de la Communauté de Communes a proposé un nouveau plan qui comprend la réalisation de 3 aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (21 voix pour et 6 voix contre) :

- Approuve la création des prix suivants au marché 2019 Lot N°2 : Travaux de voirie – Marché conclu avec l'entreprise SEDEP et,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet avenant :

N° prix	Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettres (HT)	Unité	Prix unitaire en chiffre (HT)
1100	Aménagement d'un plateau en résines, y compris dents de requin	Forfait	4 113.60
1101	Fourniture et pose de bordures Ilots I1	ml	38.20
1102	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250kg pour ilots	m <sup>2</sup>	45.00
1103	Fourniture et mise en place de panneau B15	u	270.00
1104	Fourniture et mise en place de panneau C18	u	270.00
1105	Fourniture et mise en place de panneau J4	u	190.00
1106	Fourniture et mise en place de panneau B21a1	u	270.00
1107	Fourniture et mise en place de panneau J4	u	190.00
1108	Fourniture et mise en place de bandes blanches sur bordures	ml	3.00
1109	Fourniture et mise en place de bandes blanches autour des bordures	ml	3.00
1110	Fourniture et mise en place de bandes blanches pointillé	ml	3.00
1111	Fourniture et mise en place de résine agrégats 2.5/5 sur surface inférieure à 10m <sup>2</sup>	F	350.00

A la majorité (pour : 21 contre : 6 abstentions : 0)

#### **Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin située au lieu-dit la Vrignausière**

réf : 2021\_017

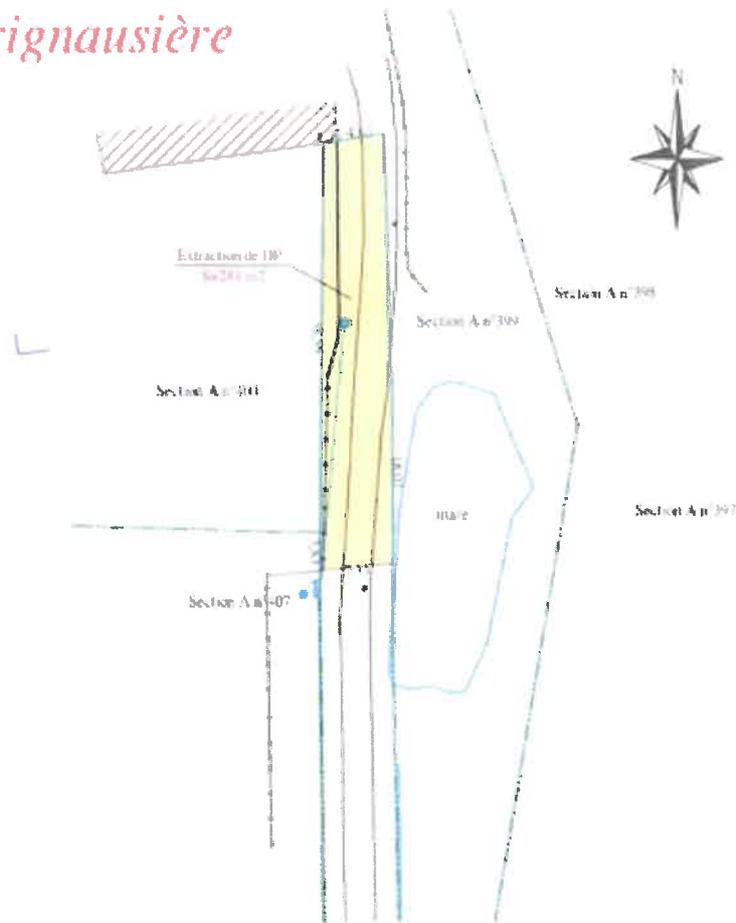
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2141-1 qui dispose « Un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame et Monsieur Agnès et Olivier LE PAGE, nouveaux propriétaires de l'unique habitation située à la Vrignausière l'ont sollicité afin de se porter acquéreurs d'un tronçon de 284 m<sup>2</sup> pour pouvoir fermer l'accès à leur propriété en y installant un portail.

Monsieur le Maire précise que :

- le tronçon considéré faisant partie intégrante de fait de leur propriété, il n'est pas affecté à l'usage du public ;
- le reste du chemin de la Vrignausière permettant l'accès aux parcelles agricoles par le propriétaire et l'exploitant, les droits des tiers sont conservés.
- par conséquent, la tenue d'une enquête publique pour déclassement n'est pas nécessaire.

## La Vrignausicère



C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de désaffecter le tronçon considéré et de le déclasser du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désaffecter le tronçon considéré et de le déclasser du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

### **Refacturation des buses en cas de création d'un nouvel accès**

réf : 2021\_018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des administrés ont sollicité la commune afin que cette dernière puisse effectuer les travaux de nouvel accès à leur propriété par la fourniture et la pose d'une buse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que, dans le cadre d'une demande d'accès supplémentaire à une propriété, les buses, le remblaiement, la location du matériel et le temps des agents nécessaires aux travaux soient refacturés aux demandeurs.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention de servitude entre la Commune de Commequiers et ENEDIS concernant les parcelles cadastrées section A n°1416, AA n°53 et 54**

réf : 2021\_019

Monsieur RABALLAND, adjoint à l'urbanisme, indique que la commune de Commequiers est propriétaire des parcelles cadastrées section A n°1416, AA n°53 et 54 (domaine privé communal) situées à la Morinière.

Dans le cadre du passage de lignes HTA Rue André BENETEAU et suite à la pose de l'armoire HTA pour l'entreprise BENETEAU, ENEDIS sollicite la commune afin de conclure une convention de servitudes pour poser deux câbles HTAS (Haute Tension souterrain).

Après avoir pris connaissance du projet de convention de servitude entre la commune de Commequiers et ENEDIS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le dit document et autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à la signer.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Informations diverses :**

- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021 et Commission de contrôle des listes électorales
- Signature mail pour l'ensemble des élus (envoyé dès le lundi 29 mars sur chaque boîte mail)
- Point sur la première réunion du conseil municipal des jeunes par Damien VENDANGE-GOLHEM
- Distribution de chocolats pour les plus de 75 ans par les membres du CCAS et du CMJ
- Passerelle du château
- Point sur les futurs lotissements communaux
- " Salle dite Saint Joseph " : Consultation citoyenne envisagée sur le devenir du bâtiment
- Vie locale : Espoir de maintenir les fêtes programmées
  - La Fête de la Musique, le 18 juin
  - Le Feu d'Artifice, le 13 juillet
  - Les Musicales, le 19 juillet
  - Les Médiévales, les 31 juillet et 1er août
- Point sur le boulodrome et les salles communales

**Complément de compte-rendu :**

Séance levée à : 13:00

En mairie, le 30/03/2021  
Le Maire, Philippe MOREAU



